

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-05-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

N° 05/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 9 janvier 2025,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 janvier 2025

Objet de la délibération :

Nautiloue - nouveaux tarifs
2025

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	4
• Dont représenté(e)s	11
• Excusé(e)s :	9
• Non excusé(e)s :	14
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le seize janvier,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Martine LANDRY à Joëlle MAURICE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Guillaume AYMOUNIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nadia LOUIS, Rémy PAUL, Gérard PESEUX, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les délibérations successives de changements de tarifs et notamment celles des 09/11/2017, 20/03/2019, 07/07/2022 et 13/11/2023 ;

Considérant la nécessité de créer ou modifier les tarifs suivants :

- Nouveaux tarifs pour location de matériel aquatiques (trampolines, aquabikes, structures gonflables)
- Majoration du tarif été zone détente
- Majoration du tarif été aquagym à l'unité
- Remise commerciale pour les familles comptabilisant 3 adhésions ou plus à Nautiloue

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire jointe à la présente délibération et son application au 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré en séance, le 16.01.2025

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président